

---

Procès-Verbal du Conseil Municipal

---

Séance du 26 mars 2021

---

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars, à vingt heure trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Gaultier, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Bruno CHARTIER, Maire.

**Étaient présents** : Bruno CHARTIER, Sonia LIEZARD-RULLAUD, Jean-Marc SCHMITT, Anne-Sophie COURTEL, Thierry GREGOIRE, Ginette MILLET, Michel DENAIS, Gilles CHARTIER, Manon FAURIE, Sylvie HARDY, Nicolas BOUTIN, Yvonne LHUILIER, Fabrice MERLAUD, Julien LEMAITRE, Daniel MEUNIER, Marie-Laure PIGET.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

- Fabienne BOULAY, ayant donné pouvoir à Sonia LIEZARD-RULLAUD
- Stéphanie DEVERSON-BORDEAU, ayant donné pouvoir à Anne-Sophie COURTEL
- Christian LAFOND, ayant donné pouvoir à Daniel MEUNIER

Monsieur Chartier procède à l'appel des participants et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Chartier donne lecture de l'ordre du jour.

S'agissant du procès-verbal du 11 décembre 2020, nous vous l'avons envoyé par email, nous n'avons pas eu de retour.

Y-a-t-il des commentaires ?

Non ?

On considère qu'il est adopté à l'unanimité.

Nous avons une décision n° dec 2021-02 : Il s'agissait de financer l'achat de clés RGS. Nous avons enlevé 300 € au chapitre 21 pour les arbres car ce n'est pas la saison et on a abondé au compte 2051, concessions et droits similaires.

La décision déc 2021-01 : Il a été décidé de contracter auprès du Crédit Agricole une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie » d'un montant maximum de 120.000 €. Cette ligne a été reconduite, on avait la même l'année passée, on ne l'a pas utilisée.

Nous allons passer la parole à Jean-Marc SCHMITT pour l'approbation du compte de gestion 2020. On aura aussi l'adoption du compte administratif 2020 et l'affectation des résultats.

Monsieur SCHMITT : le compte de gestion est établi par le trésorier pour le compte de la commune.

Pour l'exercice 2020, on reprend le résultat 2019 en investissement. Le résultat de clôture est de -138 042 €. Pour ce qui concerne le fonctionnement, le résultat reporté est de 207 414 €, soit un total de 374 730 €. Le résultat global est de 236 688 €.

En compte administratif, on a les mêmes résultats.

Le Maire : pour le compte administratif, je sortirai de la salle, vous pourrez débattre de la question avec Jean-Marc SCHMITT.

Pour le compte de gestion 2020, procédons au vote.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

Le Maire : le compte de gestion est approuvé à l'unanimité. Maintenant, je vous laisse débattre pour le compte administratif.

(Le Maire quitte la salle à 20h40).

Monsieur SCHMITT : nous avons différents documents. Un récapitulatif, une note de présentation pour expliquer les chiffres et nous avons réuni tous les détails des comptes en fonctionnement et en investissement.

On va commencer par les dépenses de fonctionnement. Il y a différents postes. Les charges à caractère général avec un budget de 380 000 €, nous avons réalisé 368 380 €, légèrement inférieur à ce que nous avons réalisé en 2019. Globalement, on a eu des postes qui ont augmenté et d'autres qui ont diminué. Des dépenses ont légèrement baissé, notamment l'alimentation de la cantine puisque l'école a été fermée plusieurs mois.

Avez-vous des questions sur les charges à caractère général ? Rien.

Les charges de personnel : nous avons prévu 887 880 € et nous avons réalisé 866 388 € un peu moins par contre nous avons un peu plus qu'en 2019. Cela est dû exclusivement à une augmentation des charges sociales, pas d'augmentation au niveau du salaire brut du personnel. On a eu une augmentation de charges au niveau des assurances, due aux absences.

Des questions ? non.

Ensuite, nous avons les charges de gestion courante de 204 815 €. Nous sommes égaux au budget.

Les variations que nous avons relevées sont une augmentation du SDIS, et de Tom Pouce. Par contre les subventions des associations sont sensiblement les mêmes.

Des questions ? non.

Ensuite, nous avons les charges financières et nous avons en 2019, 27 230 €. La baisse correspond à des taux très bas notamment pour les emprunts à taux variables. Mécaniquement, pour les emprunts, le remboursement en capital augmente et les intérêts baissent au fur et à mesure. C'est une règle constante.

Des questions ? non.

Cela donne un total de dépenses réelles de fonctionnement de 1 473 392 € contre 1 466 981 € en 2019. Il était prévu au budget prévisionnel 1 522 607 €. Ce qui nous fait presque 50 000 € d'écart, ce qui n'est pas négligeable.

Ensuite, l'autofinancement, il correspond aux amortissements, ce qui nous donne un total de dépenses de 1 532 450 € contre 1 550 915 € en 2019. Au total, baisse d'environ 18 000 €.

Des questions ? Non.

Si vous n'avez pas de questions, nous allons passer aux recettes.

Pour les recettes, record de l'année 2020, 207 414 €. Nous avons une atténuation de charges, remboursements des rémunérations du personnel par l'assurance. Pour les produits du service des domaines, ventes diverses et redevances, nous avons une forte baisse de pratiquement plus de 40 000 €. Dans le détail, nous avons eu des baisses concernant les services périscolaires où nous avons 87 710 € en 2019 et 54 463 en 2020. Légère hausse concernant le camping municipal, beau résultat. Les recettes également des marchés ont diminué, idem pour les redevances d'occupation du domaine public. Le total donne une baisse de plus de 40 000 €.

Des questions ? non.

En ce qui concerne les impôts et taxes, nous avons 1 069 590 € pour 1 066 017 € de prévu. Nous avons un peu plus en 2019 avec 1 087 453 €. Dans le détail, les taxes foncières et taxes d'habitation ont augmenté d'environ 8 000 € par rapport à 2019. L'état a compensé la baisse des recettes sur les taxes d'habitation, nous avons une légère hausse.

L'attribution de compensation correspond au reversement de la communauté de communes, qui est presque le ¼ des recettes et la dotation de solidarité communautaire qui est de 32 908 €.

Nous avons subi la perte du versement du SDEI. Nous avons 0 cette année car nous sommes passés dans le système des communes rurales donc nous n'avons plus de dotations à ce niveau. Par contre, sur les travaux, on sera beaucoup mieux subventionnés. La baisse du SDEI finalement explique la baisse en impôts et taxes.

Des questions ? non.

Les dotations de participation : nous avons 440 228 €, exactement le même montant qu'en 2019. La Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat a diminué un peu. Par contre, on a presque récupéré avec la Dotation de Solidarité Rurale. Nous avons eu une aide de la CAF concernant le plan de relance. Nous avons également eu une dotation concernant le recensement de 3 500 €. Les autres postes sont conformes. On a le même montant qu'en 2019 pratiquement. Pour le poste 75, les revenus d'immeubles, nous sommes passés de 20 155 € à 22 633 €, ce sont les loyers de l'année dernière qui expliquent la hausse. La vente du terrain est passée donc on a 33 000 € en 2020. Ensuite, nous avons les travaux en régie pour 8 174 € contre 9 994 € en 2019. Ce sont des travaux réalisés par les équipes du service technique et c'est valorisé pour récupérer la TVA dessus. Le total des recettes s'établit à 1 907 180 € contre 1 940 488 € en 2019. On constate une légère baisse des recettes mais ce n'est pas catastrophique.

La synthèse des deux donne un résultat de 374 730 €.

Des questions sur la section de fonctionnement ou remarques ? Non.

Nous allons passer à la section d'investissement.

On a deux postes importants : le remboursement d'emprunts pour 138 133 € et on remarque qu'on a un peu plus de remboursements avec un peu moins d'intérêts, 2 000 € de plus environ. On a listé en 2051 à 2313 tous les investissements réalisés durant l'exercice 2020.

Les investissements ont été les suivants :

- Frais d'étude, concessions et droits similaires : 850,10 €.
- Plantation d'arbres : 760,98 €.
- Réalisation d'accotements : 2 280,00 €
- Chaudière gaz salle de sports : 2 220,00 €
- Motopompe et tuyaux d'arrosage : 638,52 €
- Arroseur stade de foot + balises : 1 069,92 €
- Mobilier et matériel informatique : 6 359,04 €.
- Tables et chaises (CP) et divers mobiliers : 4 622,04 €
- Lave-vaisselle (cantine) ; 3 902,40 €.
- Destruction silos Patinet (phase 1) : 58 903,48 €

soit un total de 81 606 € d'opérations d'investissement auquel il faut ajouter les travaux effectués en régie, soit un total général de 89 780 € en investissements.

Avez-vous des questions ? Non.

Nous allons passer aux recettes d'investissements : vous avez le détail des chiffres. Vous avez des subventions en ce qui concerne des amendes. Une subvention pour l'aménagement du giratoire au niveau du Carrefour Market. Total des opérations réelles de 275 391 € et le transfert des amortissements pour 26 057 € et une vente de terrain pour 30 216 €. Ce qui nous fait un total de recettes de 275 391 €.

Les recettes étant de 275 380 €, les dépenses de 413 403 €, cela fait ressortir un déficit en investissement de 138 042 € et un résultat global de + 236 688 €.

Vous avez des questions concernant la note d'information ?

Vous avez une information aussi concernant la dette communale qui au 31 décembre 2020 est de 1 782 893 € et la dette par habitant de 960 €, contre 1024 € en 2019. Aucun emprunt n'a été souscrit par la commune au cours de l'exercice.

Avez-vous des remarques sur le compte administratif ou des questions ?

Madame LIEZARD-RULLAUD : il y a une baisse tous les ans de l'endettement par habitant ?

Monsieur SCHMITT : l'endettement diminue car deux facteurs : quand il n'y a pas d'emprunt, forcément cela baisse, tout dépend de la variation de la population, une diminution de la population va entraîner une hausse de la dette par exemple. Dans la délibération, vous avez un résumé de ce que l'on vient d'expliquer en détails.

Je crois que c'est le meilleur résultat qu'on ait eu depuis pas mal d'années.

Si vous le voulez bien, nous allons procéder au vote.

Contre : 0  
Abstention : 3  
Pour : 15

(Retour du Maire à 21h05).

Monsieur SCHMITT : Nous allons passer à l'affectation des résultats. La section d'investissement enregistre un déficit de 138 042 €. Nous vous proposons de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement sur le compte 1068 et d'affecter 138 042 €.

Je vais vous demander de procéder au vote :

Contre : 0  
Abstention : 3  
Pour : 16

A la majorité. Merci.

Le Maire : Vote des taxes directes locales. Il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reproduire à l'identique pour 2021. Nous vous proposons de ne pas augmenter les taxes pour 2021 à savoir :

- Taxes foncières sur les propriétés bâties : 32.77%
- Taxes foncières sur les propriétés non bâties : 41.31%

Etes-vous d'accord pour qu'il n'y ait pas d'augmentation ? Les taux ont changé du coup.

Madame PIGET : sur le fond, on n'a pas changé nos taux, on décide de rester pareil donc dire qu'on reste à l'identique n'est pas complètement faux.

Monsieur MERLAUD : les taux ont changé mais pas par choix.

Le Maire : on passe au vote.

Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 19

A l'unanimité.

Ensuite fixation de la participation des communes utilisatrices du RASED au financement du budget 2020-2021. Considérant que la commune accueille au sein de ses locaux l'équipe du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté) et prend en charge les frais liés au fonctionnement de cette structure, considérant que le RASED intervient dans les écoles de Chaillac, La Châtre-L'Anglin, Mouhet, Prissac, Lignac, Saint-Benoît-du-Sault, Roussines, Nuret-le-Ferron, La Pérouille, Thenay, Rivarennes, Luant, Méobecq, Neuillay-les-Bois, Vendoeuvre et Saint-Gaultier, considérant la demande de l'équipe pédagogique du RASED, pour participer au financement de leur budget, considérant la proposition du Maire de déterminer la participation des communes utilisatrices du

service, en divisant le coût total du budget par le nombre d'enfants scolarisés dans les écoles d'intervention.

Il est proposé d'adopter et d'arrêter cette participation des communes. A chaque commune de délibérer. Ce n'est pas facile chaque année pour que les autres communes veuillent bien participer à nos charges de fonctionnement. Il faut relancer.

Monsieur DENAIS : c'est normal qu'elles participent.

Le Maire : oui c'est normal. A titre d'information, la dépense à financer est de 2263 €. Etes-vous d'accord sur ce principe de sollicitation des communes ? C'est le renouvellement de ce qui se fait depuis 2 ans.

Des questions ? Non.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

A l'unanimité.

Après, demandes de subventions de DETR et DSIL pour l'achat de mobilier d'aires de jeux. Il est proposé de solliciter une subvention pour matériel pour les jeux à côté du city park qui sont en mauvais état et qui peuvent être dangereux pour les enfants.

Madame LIEZARD-RULLAUD : il s'agit d'un toboggan, tourniquet et de bancs.

Le Maire : Les subventions sont accordées sur le HT, nous avons sollicité le maximum. L'autofinancement sera de 1326 €.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

A l'unanimité. Merci.

On va ensuite aborder la question des subventions des associations et je vais passer la parole à Thierry GREGOIRE qui a travaillé sur le sujet.

Monsieur GREGOIRE : les différentes associations ont fourni leurs souhaits. Je vais vous énumérer pour chacune, le montant de trésorerie dont elle dispose, le montant de la subvention sollicitée et le montant de la subvention accordée :

AAPPMA Le gardon	16 375,26 €	150,00 €	150,00 €
Agir pour sourire	5 268,89 €	500,00 €	500,00 €
Allegro Chorale	2 604,01 €	400,00 €	400,00 €
Amicale des pompiers	*****	520,00 €	520,00 €
ANACR	*****	50,00 €	50,00 €
ASSGT-Amicale sportive St Gaultier-Thenay	12 621,60 €	4 000,00 €	3 000,00 €
Basket-Amicale sportive Val de Creuse	3 474,88 €	500,00 €	500,00 €

Initiative Brenne	*****	350,00 €	350,00 €
Club Escalade de St Gaultier (GAG)	20 917,00 €	600,00 €	500,00 €
Comité de jumelage	11 975,39 €	100,00 €	100,00 €
Donneur de Sang	1 752,65 €	150,00 €	150,00 €
Entente anciens combattants	6 449,47 €	250,00 €	250,00 €
FNACA	6 108,00 €	250,00 €	250,00 €
Judo Club	7 852,29 €	2 500,00 €	1 800,00 €
La Pastourelle	8 133,25 €	200,00 €	200,00 €
La Pétanque Galtoise	5 000,00 €	300,00 €	250,00 €
Les Abeilles collègue Jean Moulin	3 000,00 €	600,00 €	600,00 €
Mieux vivre association intermédiaire	78 407,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Mieux vivre service aux personnes	202 978,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
OCCL	1 842,38 €	300,00 €	300,00 €
Rondisport		Pas de demande	*****
Self Défense de Saint-Gaultier		Pas de demande	*****
Société d'études historiques	14 795,29 €	325,00 €	325,00 €
St Go Bad	5 784,03 €	500,00 €	500,00 €
Tennis club de Saint-Gaultier	7 274,71 €	700,00 €	700,00 €

Ce qui représente la somme totale de 13 395 € allouée contre la somme de 15 245 € demandée.

Je demande l'approbation de ces subventions 2021.

Des questions ?

Le Maire : c'est une année difficile, on sait la catastrophe que ça peut être pour les associations. L'avenir est incertain.

Contre : 0

Abstention : 3

Pour : 16

A la majorité. Merci.

Ensuite, on passe à la suppression et création d'emplois dans le cadre d'avancements de grade. Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il est proposé la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> août 2021, d'un emploi à temps non complet d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et la création d'un emploi à temps non complet d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe sur un poste, la même chose sur un second poste administratif. Il y a également la suppression et création pour adjoint d'animation. Cela concerne trois agents qui remplissent les conditions d'ancienneté. C'est l'avancement normal.

Des questions ? non.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

A l'unanimité.



Ensuite, création d'un poste d'assistant des services à la population. Un agent des services administratifs a fait valoir ses droits à la retraite. Il est précisé que ce sera un temps non complet avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> juin 2021.

Des questions ? Non.

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 18

A la majorité.

En conséquence, cela entraîne la mise à jour du tableau des emplois. Nous avons ajusté le tableau avec les emplois actuels et les changements qui sont effectifs au 1<sup>er</sup> août 2021 pour les 3 agents bénéficiant d'un avancement de grade et au 1<sup>er</sup> juin 2021 pour le remplacement du départ à la retraite.

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 18

A la majorité.

Ensuite, l'attribution de la garantie d'emprunt pour la construction du Foyer de Vie au bénéfice de l'association Atout Brenne. Nous avons été sollicités par cette association afin d'attribuer la garantie de l'emprunt à hauteur de 10%. Il est proposé d'accorder la garantie pour l'emprunt d'un montant de 2 M d'€ contracté auprès de la CE Loire-Centre. Pour mémoire, nous garantissons les emprunts pour l'OPHAC et la SCALIS.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

A l'unanimité.

Ensuite : cession de parcelles au profit de la Communauté des Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse pour l'implantation d'un hôtel d'entreprises. C'est un projet qui a été voté en conseil communautaire (en janvier). C'est un projet ancien qui date du mandat précédent qui a fini par voir le jour. On devrait avoir sur 2021 ou plutôt 2022 un hôtel d'entreprise sur la zone industrielle. Cela concerne 4 terrains qui se situent après les locaux de l'Unité Territoriale. J'ai demandé à ce que la cabane de vigne soit préservée et restaurée. Si vous en êtes d'accord, nous vendons ces 4 parcelles pour 1 € symbolique. La CDC prendra en charge tous les frais inhérents à la vente.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

A l'unanimité.

Approbation du rapport de la CLECT : on avait envoyé le document de la CDC. Vous avez le résultat à la page n° 6. La CDC participe à des investissements. Au niveau de Saint-Gaultier, on a l'historique puis les prévisions pour les années à venir.

Saint-Gaultier est la deuxième commune derrière Argenton. Les prévisions ne sont pas gagnées. Le challenge est de préserver cette manne. Il faut batailler chaque année. La taxe professionnelle de Saint-Gaultier est reversée à la CDC qui ensuite la redistribue aux communes. Il faut savoir que si l'on a cette part, c'est grâce à Claude LEVRAT que Saint-Gaultier a pu entrer à la CDC d'Argenton.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

A l'unanimité.

Ensuite, concernant les sentiers de randonnées. On a également la délibération de la CDC qui a délibéré en décembre 2020. La décision était de prendre en charge les opérations d'entretien annuel du balisage du GR de pays et des entiers emblématiques de chaque commune, afin d'instruire la coordination, la systématisation et l'homogénéisation, dans une démarche qualitative. Comme toute commune, il nous incombe d'approuver cette décision de la CDC. Cela ne nous coûte rien et ce sera uniformisé. J'ai provoqué une réunion entre Destination Brenne, le tourisme du Parc Naturel Régional et le tourisme de la Vallée de la Creuse. Nous avons travaillé une matinée sur le dossier de Saint-Gaultier.

On envisage d'autres moyens de communication avec les questions d'identités du PNR et de la Vallée de la Creuse.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

A l'unanimité.

Ensuite, nous passons à l'adoption de la convention d'adhésion au programme des « Petites Villes de demain ». On a été retenue par la préfecture comme commune du département qui peut bénéficier d'un essor et qu'il faut épauler. Saint-Gaultier est sur le territoire de la CDC d'Argenton qui a aussi été reconnue donc il s'agit de mettre en œuvre des moyens pour étudier, faire des projets et voir comment on peut les financer. Dans l'état actuel, il s'agit de recruter un chargé de projet dont le salaire serait pris en charge à 75% par l'Etat. Ce projet a été validé en conseil communautaire. Concernant les 25% restants, ils seraient pris en charge à hauteur de 10% par la CDC, 10% par Argenton et 5% par Saint-Gaultier, dans le meilleur des cas. J'ai rendez-vous avec Vincent MILLAN pour recevoir les candidatures.

Gilles CHARTIER : on a une idée du montant du salaire annuel ?

Le Maire : non pour le moment, rien de déterminé.

Monsieur MERLAUD : c'est pour 6 mois, un an ?

Le Maire : c'est une mission courte.

Gilles CHARTIER : on parle de 18 mois. Le budget sera-t-il validé par le comité sur les demandes spécifiques des communes prises en charge par le chargé de mission ?

Le Maire : non, il sera chargé de travailler sur ce que les communes demanderont. Pour Saint-Gaultier, j'ai pensé à une aire de co-voiturage ou pour les camping-cars, à un espace du souvenir au cimetière, la réhabilitation du pont Bonargent... C'est aussi pour permettre une relance économique, pas que des travaux.

Pas de questions ?

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

A l'unanimité.

Ensuite dernière délibération, passons à l'adoption de la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales – PayFIP. C'est donner la possibilité aux particuliers de payer leurs factures par internet, dès lors qu'un titre de recettes est établi.

Pas de questions ?

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 19

A l'unanimité.

Pour finir, avis sur une demande d'enregistrement en vue de l'installation d'une unité de méthanisation sur la commune de Ciron.

Je rappelle à ceux qui n'étaient pas là que nous avons déjà délibéré sur la question en 2015 pour une usine de méthanisation à Ciron. La 1<sup>ère</sup> délibération avait été approuvée par 7 pour, 5 abstentions et 6 contre. Une 2<sup>ème</sup> délibération avait été prise pour valider un projet de courrier que j'avais écrit pour le commissaire enquêteur. La consultation étant caduque suite à un changement de site, il faut à nouveau donner son avis. Ce sera une parcelle un peu à l'arrière. Aujourd'hui, Saint-Gaultier est concerné. Cela fonctionne avec des matières prises dans les exploitations agricoles. Ce qui reste de la combustion est ramené dans les exploitations pour être enfoui sur les parcelles cultivables. Saint-Gaultier est concerné par une ferme. La seule inconnue dénoncée à l'époque c'est qu'on avait aucune information sur les transports de ces matières, les nuisances que cela pouvait occasionner.

Gilles CHARTIER : avons-nous une idée des horaires de circulation des camions ?

Le Maire : on ne sait pas. Qu'en pensez-vous ?

Monsieur SCHMITT : je suis d'accord sur la philosophie du projet.

Monsieur MERLAUD : en termes d'emploi, avons-nous une idée de ce que cela génère pour Ciron ?

Le Maire : non. C'est un avis que l'on doit donner.

Contre : 0

Abstention : 7

Pour : 12

A la majorité.

Nous terminons avec les informations diverses.

Nous avons relancé les candidatures pour le poste de responsable des services techniques. Nous avons reçu des candidats une 1<sup>ère</sup> fois, mais aucun profil ne correspondait. On a reçu deux candidats extérieurs il y a une dizaine de jours et un candidat en interne. Les candidats extérieurs n'ont pas fait l'unanimité, contrairement à la candidature interne. L'agent en question assume bien les responsabilités et il a pris de l'assurance. En plus, il avait envie de le faire. Le jury était unanime pour qu'il prenne le poste.

La Directrice Générale a demandé sa mutation vers une autre commune. On va lancer la publicité pour pourvoir à son remplacement.

Sont en cours les recrutements pour remplacer un départ à la retraite, pour le camping. Pour le centre aéré, c'est demain matin. Les candidats ne manquent pas dans les deux cas.

Autre information, la semaine prochaine, une tranchée sera réalisée avenue de Lignac pour des travaux EDF suite à la pose de panneaux photovoltaïques. Les 07 et 08 avril, travaux rue des Remparts pour renforcement de chaussée. On a fait une demande subvention FAR pour l'éclairage public avenue de Lignac. On bénéficiera d'une participation d'environ 52% du département, soit environ 26 000 €. On fera une demande pour la seconde tranche d'éclairage.

Vous avez des questions ? des remarques ?

Non, je déclare la fin de la séance.

(Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 30).